

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus			
CAHORS. — D.	6 41	11 14	5 50	PARIS. — D.	2 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	4 42	11 11	5 25	CAHORS. — D.	7 40	11 30	5 10	PARIS. — D.	8 11	11 30	5 10
Mercure.	6 54	1 26	6 19	— Express.	8 11	9 50	7 45	Sépt-Ponts.	4 53	11 11	5 37	Cabessut, halte	7 48	11 30	5 18	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	5 10
Luzach.	7 3	1 34	6 28	DORDEAUX. — D.	5 45	9 15	3 15	Cabessut.	5 20	11 30	5 57	Arcambal.	8 11	11 30	5 28	Lamadelleine	7 56	11 44	5 21
Castelfranc.	7 18	1 47	6 44	M.-Libos. — D.	8 40	3 5	8 55	Montauban D.	7 25	10 35	4 40	Vers.	8 11	11 30	5 38	Toirac.	8 10	12 3	5 34
Puy-l'Évêque.	7 31	1 59	6 58	Fumel.	8 48	3 15	9 3	Albas.	7 51	10 49	4 54	Saint-Géry.	8 18	12 18	5 44	Montbrun, hal.	8 20	12 25	5 43
Duravel.	7 43	2 8	7 8	Solarac-Touzac.	9 1	3 28	9 16	Montpezat.	8 3	11 7	5 12	Conduché.	8 34	12 55	6 4	Cajarc.	8 31	12 42	5 53
Solarac-Touzac.	7 53	2 18	7 18	Duravel.	9 10	3 38	9 20	Causade.	8 18	11 19	5 24	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	Clivignac, hal.	8 45	1 5	6 9
Pamel.	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	9 30	Réalville.	8 57	11 51	5 54	St-Martin-Lab.	8 54	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	9 3	1 36	6 31
M.-Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Gastelfranc.	9 34	4 5	9 52	Albas.	9 19	12 9	6 15	Conduché.	9 4	1 43	6 26	St-Cirq, halte.	9 11	1 45	6 38
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	4 42	Luzach.	9 47	4 19	10 6	Montauban. A.	9 29	12 30	6 24	St-Géry.	9 17	1 59	6 36	Conduché.	9 25	2 12	6 51
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	Parnac.	9 57	4 30	10 17	Libenque.	9 42	12 30	6 36	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Saint-Géry.	9 35	2 12	6 51
Train 976 pour Bordeaux, via Périgueux, sans augmentation de prix.				Mercure.	10 18	4 43	10 29	Genac.	9 51	12 37	6 43	Toirac.	9 44	2 36	7 1	Vers.	9 34	2 29	7 1
				CAHORS. — A.	10 25	5 1	10 47	CAHORS. — A.	8 46	3 55	9 57	Lamadelleine.	9 58	3 7	7 14	Arcambal.	9 44	2 46	7 9
								TOULOUSE. A.	8 46	3 55	9 57	CAPDENAC. A.	10 14	3 27	7 27	Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 22
												PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 23

Cahors, le 30 Juillet.

LA RÉPUBLIQUE OUVERTE

Nous n'avons pas caché la vive satisfaction que nous causait l'approche des vacances parlementaires. C'est un repos de trois mois pour le gouvernement, perpétuellement assailli par l'extrême-gauche et obligé de répondre à des accusations sans portée. L'intelligente campagne poursuivie par les radicaux va cesser dans les couloirs et à la tribune du Palais Bourbon; mais ce serait mal connaître de pareils adversaires que de penser qu'ils vont renoncer à accabler de leurs injures habituelles les hommes les plus éminents du parti républicain, les ministres et jusqu'à la personne de M. le Président de la République. L'honorable M. Jules Ferry était tout naturellement désigné aux outrages et aux calomnies de la *Lanterne* et de l'*Intransigeant*. A peine l'ancien président du conseil avait-il pris la parole à l'occasion d'un concours de tir, qui avait lieu dans son département, que les journaux d'extrême-gauche laissaient déborder contre lui toute leur haine et toute leur colère. De même, il y a quinze jours, des énergumènes livraient son nom aux aboyeurs qu'ils avaient lancé dans la rue et recommandaient de mêler les cris de : « A bas Ferry ! » à ceux de : « Vive Boulanger ! » Il était donc tout naturel que M. Jules Ferry relevât le gant, et donnât à ces prétendus patriotes une leçon aussi dure que méritée.

L'ancien président du conseil ne leur a pas caché, à son tour, tout le mépris que lui inspiraient de pareilles injures. Il a traité leur idole de « Saint-Arnaud de café-concert »,

et il leur a rappelé qu'ils prenaient le mot d'ordre de « ces communards qui, après avoir fusillé des généraux français, prétendent avoir le monopole de l'amour de l'armée. »

Cette vigoureuse réplique a été saluée par les applaudissements des populations lorraines, dont le patriotisme vaut bien celui des revenants de la Commune. Mais ce n'est pas seulement cette partie du discours de M. Jules Ferry qui mérite les applaudissements de tous les gens de cœur, ce sont aussi les déclarations par lesquelles il a terminé sa vigoureuse harangue. M. Jules Ferry a tenu à justifier l'évolution politique qui s'est accomplie à la suite de la dernière crise ministérielle et à laquelle il a pris, lui-même, une part considérable. Reprenant à son tour l'idée que M. Spuller développait dans un discours récent, il a opposé à la politique de combat, préconisée par M. Clémenceau, la politique nationale. « Il ne faut pas, a-t-il dit, que la République soit un gouvernement fermé, mais le gouvernement de tout le monde. » Instruit par l'expérience du pouvoir, et les événements qui se sont produits depuis sa chute, M. Jules Ferry adresse, pour la seconde fois, une éloquente adjuration aux conservateurs dignes de ce nom, et il leur laisse entendre, après M. Raoul Duval, que les portes de la République leur sont ouvertes.

Nous pensons que les députés républicains, assez nombreux dans la Chambre, qui partagent sur ce point les idées de M. Jules Ferry, ne sauraient mieux employer leurs vacances qu'à tenir aux électeurs un langage aussi élevé, aussi juste, et aussi approprié aux circonstances. Le gouvernement a

donné le bon exemple. Les ministres qui vont à Lyon, à Rouen et au Havre, y portent des paroles d'apaisement, et proclament la nécessité de suivre une politique modérée. C'est aux membres de la Chambre et du Sénat que revient l'honneur de continuer une campagne qui a déjà porté des fruits dans le Parlement, et qui en porterait bien d'autres le jour où l'apaisement s'accomplirait dans le pays, comme il commence à s'accomplir au Palais Bourbon. Nous ne nous dissimulons pas que l'union des modérés de tous les partis, si utile pour combattre avec succès le radicalisme, est loin d'être achevée, et qu'il faudra de longs efforts pour faire disparaître les divisions que le 16 mai a si maladroitement provoquées. Une évolution aussi importante ne saurait s'accomplir en quelques mois. La détestable formule de la concentration républicaine a encore beaucoup de prise, trop de prise sur certains esprits. Nous croyons qu'elle en perdra singulièrement si on leur explique, comme vient de le faire éloquemment M. Jules Ferry, la nécessité de rompre avec la « démocratie brouillarde et brouillonne » qui n'a d'autre objectif que l'abaissement de nos mœurs nationales.

INFORMATIONS

Incident Laur-Cassagnac. — M. Paul de Cassagnac déclare que la proposition de M. Laur est burlesque, et qu'il persiste à exiger les noms des généraux et des membres de la droite incriminés.

Il ajoute qu'il fit son devoir à Sedan comme tous les soldats de son bataillon, avant, pendant et après la bataille.

Germandia est une des dernières demeures féodales qui existent encore à Saint-Jean-de-Luz; cette vieille et vénérable demeure date, si mes souvenirs ne me trompent pas, des dernières années du treizième siècle.

— Je le sais, madame; je sais même qu'à une époque reculée, elle a, pendant un certain temps, servi de citadelle à la ville.

— Eh bien, c'est précisément cela, mon bon docteur, reprit-elle en souriant; les murs massifs de cette construction féodale renferment une foule d'escaliers secrets et de cachettes ignorées de notre génération actuelle, et dont seule, avec mon mari, je connais l'existence; un de ces escaliers en spirale débouche dans ma chambre à coucher, par une porte si bien dissimulée, qu'à moins d'être certain de son existence, il est impossible de la découvrir; après avoir monté jusqu'au sommet de la maison, cet escalier descend dans un souterrain aboutissant à une espèce d'excavation naturelle qui doit se trouver près d'ici.

— En effet, madame, elle est là en face de nous; mais je l'ai visitée souvent, et jamais je n'ai remarqué...

— Oh! l'issue est soigneusement masquée, reprit la jeune femme, avec un sourire mélancolique; c'est par cette excavation, et sans être aperçu de personne, que, ce soir, mon mari s'est introduit dans ma chambre à coucher. Voilà comment il a pu s'emparer de moi et m'enlever sans que mes domestiques s'en soient aperçus; me comprenez-vous à présent mon bon docteur?

— Oh! parfaitement, madame!

— Il est donc indispensable que je rentre par cette issue secrète. Si nous allions jusqu'à Saint-

Incident Boulanger-Ferry. — Le bruit court que le général Boulanger a envoyé ses témoins à M. Ferry.

Paris, 29 juillet, 11 h., s.

Les témoins du général Boulanger, sont le comte de Dion et le général Feverot de Kerbrück.

On ignore encore la résolution de M. Ferry.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Subventions aux départements. — L'*Officiel* publie aujourd'hui le tableau de répartition du fonds de subvention destiné aux départements pour l'exercice 1888. Le Lot y figure pour une somme de 54,000 francs.

Les dispensés. — On assure que le général Ferron signera aujourd'hui, un ordre d'appel des dispensés de la classe de 1886 qui seraient appelés en novembre pour deux mois. Les dispensés de 1885 et 1884 seraient appelés en février et avril pour quatre semaines.

Le 7^e de ligne aux Manœuvres. — Le 7^e de ligne partira de Cahors pour prendre part aux manœuvres de division, le 31 août prochain. Voici l'itinéraire qu'il suivra :

- Le 31 août à Castelnaud;
- Le 1^{er} septembre à Lafrançaise;
- Les 2, 3 et 4 septembre à Castelmaynan; le 4 repos.
- Les 5 et 6 à Gargovillard;
- Les 7 et 8 à Beaumont-de-Lomagne;
- Le 9 à Beaumont, marche de nuit;
- Le 10 à Lavit;
- Le 11 à Lavit-de-Lomagne;
- Le 12 à St-Nicolas-de Lagrave;
- Le 13 à Lafrançaise;
- Le 14 à Castelnaud;
- Le 15 rentrée à Cahors.

Jean-de-Luz, mes gens ne comprendraient pas comment je suis sortie. Surtout dans le costume de chambre que je porte; de là une foule de commentaires et un scandale affreux qu'il importe surtout d'éviter.

— Vous avez mille fois raison, madame. Mais aurez-vous la force de marcher?

— Rassurez-vous à ce sujet, docteur; grâce à vos bons soins, et aux cordiaux réconfortants que vous m'avez fait boire, je suis complètement remise; d'ailleurs, en serait-il autrement, je ne pourrais vous répondre que ceci: il le faut!

— C'est juste, vous avez raison, madame.

Le docteur mit pied à terre, prit le cheval par la bride, et le conduisit au milieu d'un fourré où il le lacha. Pour plus de sûreté, il éteignit une des lanternes; cette précaution prise, il fit descendre la jeune femme, et décrochant la lanterne restée allumée:

— Maintenant, madame dit-il, veuillez, je vous prie, accepter mon bras.

— C'est inutile, docteur, dit-elle en souriant je tiens à vous prouver que je suis forte.

— Allez donc, madame, je vous suis.

La marquise prit les devants.

Ils descendirent sur la berge, et après deux ou trois minutes, ils atteignirent l'excavation, dans laquelle ils pénétrèrent aussitôt.

C'était une espèce de grotte assez basse, de médiocre étendue, débouchant presque à la ligne de l'eau, et qui, lorsque la rivière était haute, devait être inondée.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

17 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

IV

DE QUELLE FAÇON LA MARQUISE DE GARMANDIA RENTRA DANS SON HOTEL, GRACE AU DOCTEUR D'HIRGOYEN.

C'était justice; personne ne s'en plaignait. Depuis seize ans, le docteur menait cette existence toute de dévouement, au moment où nous le mettons en scène, dans notre drame, où il est appelé à jouer sinon le premier, du moins un des rôles les plus importants.

Cependant le cabriolet continuait à marcher; il avançait rapidement. Déjà on voyait se profiler dans l'ombre les masses indécises de la ville; la marquise, qui jusqu'à ce moment était demeurée immobile et silencieuse, s'était redressée; elle regardait attentivement au dehors.

— Dans quelques minutes vous serez chez vous, madame, dit le docteur.

— Oui; répondit-elle distraitemment; rapprochez-vous un peu de la Nivelle, je vous prie, mon bon docteur; ajouta-t-elle, après un instant.

Les nouveaux régiments. — L'Officiel publie aujourd'hui le texte de la loi modifiant l'organisation de l'infanterie.

Sont supprimés ;
Les compagnies de dépôt des 144 régiments d'infanterie et des 30 bataillons de chasseurs à pied ; les quatrièmes bataillons des 144 régiments d'infanterie, en temps de paix.

Il est conservé, dans chacun des 144 régiments d'infanterie, un cadre complémentaire de 1 chef de bataillon, 4 capitaines et 4 lieutenants.

Il est créé ;
1° Dix-huit régiments d'infanterie, autant que possible à raison d'un régiment par région de corps d'armée, et recrutés sur l'ensemble de la région ;

2° Un emploi d'adjudant de bataillon dans chaque bataillon appartenant à l'arme de l'infanterie.

Les officiers qui, par suite de l'application de cette loi, se trouveront en excédent des effectifs, seront placés à la suite de leurs corps et appelés à remplir la moitié des emplois de leur grade vacants dans l'arme de l'infanterie.

Il en est de même pour les sous-officiers et caporaux.

Pourront être admis à la pension de retraite, à titre d'ancienneté, après vingt-cinq ans accomplis de service effectif, et jusqu'à concurrence d'un nombre d'officiers égal à l'excédent d'effectif devant résulter de l'application de la présente loi :

1° Sur leur demande, les officiers d'infanterie en activité de service ;
2° D'office, les officiers d'infanterie en non-activité pour infirmités temporaires ou par mesure de discipline.

Ils auront droit, dans l'un et l'autre cas, et quelle que soit leur ancienneté de grade, au minimum de la pension de ce grade, augmenté, pour chaque campagne, d'un vingtième de la différence du minimum au maximum.

Les officiers d'infanterie exceptionnellement admis à la retraite en vertu de la présente loi, demeureront à la disposition du ministre de la guerre, dans les conditions prévues à l'article 2 de la loi du 22 juin 1878, mais pendant 10, 9, 8, 7 ou 6 années, selon qu'ils seront respectivement retraités, à 25, 26, 27, 28 ou 29 ans de service.

Rectification. — C'est par erreur que nous avons annoncé que l'adjudication des chemins 7 et 15, de Vire à Puy-l'Évêque, doit avoir lieu à l'Hôtel de la Préfecture.

L'adjudication sera faite à la Mairie de Puy l'Evêque comme, du reste, le porte l'affiche.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 18 juillet 1887

Présidence de M. VALETTE directeur

M. le secrétaire général dépose :

1° Le Bulletin de la Société académique de Poitiers ;

2° Le Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux ;

3° La Revue horticole ;

4° Le Bulletin de la Société de géographie.

La Société décide de faire une excursion archéologique à Gênes, le 1^{er} août 1887.

M. le Président dépose les divers travaux qu'il a reçus pour le concours littéraire, scientifique et artistique qui a été clos le 15 juillet. La nomination des membres du jury d'examen est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le secrétaire archiviste donne lecture d'un extrait manuscrit des mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples, par M. le comte G. Orloff (tome III, Paris 1821).

Il est question des finances du royaume de Naples sous le règne du roi Murat et sous l'administration digne de tout éloge, de notre compatriote M. le comte de Mosbourg.

Un des derniers budgets de Murat réglait les dépenses à 16,750,000 et les recettes à 16,000,000 de ducats. Le déficit fut comblé par une vente de biens domaniaux.

L'administration du Trésor royal était composée d'un directeur général, conseiller d'Etat, d'un contrôleur, d'un caissier, d'un agent comptable et d'un fiscal judiciaire « La Justice, dit le comte Orloff, exige de dire que, malgré la formation de l'armée, de la marine, de la dotation de l'ordre des Deux-Siciles de 120 mille ducats ; celle des établissements scientifiques et de bienfaisance, des constructions de ponts et de routes, Murat, en descendant du trône, le quitta sans laisser de dettes à l'Etat ; il acquitta même celles qui avaient été faites précédemment. Les impositions que la France lui avait imposées furent payées, une masse considérable de biens lui fut remise pour former 5 grandes dotations, ainsi qu'une rente de 500,000 fr. en faveur de la Légion d'honneur. »

La séance est levée à 10 heures.

Le président, M. VALETTE. Le secrétaire, J. GARY.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de Cahors a condamné :

1° Liauzu Jean, de Salvézou, à trois mois de prison pour vagabondage et ivresse publique ;

2° Miquel Jeanne, épouse Cubaynes, de Lal-

benque, à vingt-quatre heures de prison et aux dépens, pour avoir lancé, à une de ses voisines, une pierre qui l'a atteinte au front et lui a fait une profonde blessure, à la suite d'une discussion ;

3° Le jeune Amoureux, enfant naturel, âgé de 12 ans et demi, originaire de Toulouse, à être enfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans, pour vagabondage.

Vol dans les églises. — Dans la nuit de dimanche à lundi, l'église d'Issendolus-Hôpital a été pillée. Les voleurs se sont introduits par une fenêtre donnant sur le cimetière. Troncs, armoires, tiroirs, minutieusement explorés, sommes d'argent disparues, voilà les traces de leur passage. Les vases sacrés auraient sans doute subi le sort du numéraire si M. le curé n'avait eu l'heureuse inspiration de les emporter chez lui.

— Jeudi matin, on s'est aperçu que la grille de la chapelle de Sainte-Philomène, de l'église de Limogne, était fracturée ; on a constaté ensuite qu'une vitre de la chaise, qui renferme la statue de la sainte, avait été dérangée, ainsi que beaucoup de bijoux, et on a vu que treize pièces avaient été dérobées.

Plainte a été portée de suite à la gendarmerie qui a commencé une enquête.

Curieux phénomène. — Le 21 juillet, dit l'Espérance, vers 5 heures du soir, la ville de Nancy a été le théâtre d'un curieux phénomène météorologique. Une véritable pluie de fourmis, de l'espèce sylvestre, s'est faite dans les rues et les places. Ces insectes, les uns aptères, les autres pourvus d'ailes ou d'élytres tombaient comme des flocons de neige sur la tête et le corps des passants.

Cette pluie vivante, et fort inusitée, en son espèce, durait encore à six heures du soir, quoique moins intense. La rue St-Dizier, la place Carrière principalement, la place Stanislas la place de l'Arseuil et presque tous les quartiers de la ville étaient jonchés des corps mobiles ou ambulants de ces gigantesques et innombrables fourmis.

A quelle cause attribuer un pareil phénomène ? Probablement à un vent brusque et fort, précurseur du gros orage qui a sévi sur Nancy dans la nuit suivante, vers 2 heures du matin.

Souvent les tempêtes et les orages nous sont annoncés, 24 heures à l'avance, par ces pluies de fourmis, de crapauds même, ou tout au moins par des bandes affolées de petits oiseaux que l'on voit fuir à tire d'ailes et en désordre, dans les airs.

Une heureuse découverte. — Un médecin de Rio Janeiro, le docteur Freire, croit avoir trouvé le vaccin à la fièvre jaune. Il a vacciné jusqu'à présent 6,524 personnes, et 8 seulement sont mortes de la terrible maladie qui fait tant de victimes au Brésil.

Le baxille de la fièvre jaune répond au nom harmonieux de *kriptococcus xanthogenicus*.

L'affaire Barrême. — Un journal de Dijon annonce que les deux individus arrêtés mercredi viennent d'être dirigés sur Paris après un aven complet de leur culpabilité dans l'affaire Barrême.

D'après le récit du journal, tous les deux auraient pris place dans le compartiment occupé par le préfet Barrême et auraient joué avec lui une partie de bonneteau durant le trajet. M. Barrême s'étant aperçu de la supercherie dont il était l'objet, aurait cessé brusquement de jouer refusant de payer la somme perdue. C'est alors que ce serait élevée entre le préfet de l'Eure et les deux voyageurs une altercation qui aurait eu les suites tragiques que l'on sait.

AGRICULTURE

Vignes américaines. — Dans le but d'avancer autant que possible l'étude de l'adaptation des vignes américaines aux différents sols de notre région, le Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra a décidé d'ouvrir une enquête. En conséquence il fait appel aux viticulteurs du département qui ont planté des cépages américains depuis plusieurs années, et les invite à se faire connaître, soit directement au secrétariat de la Société agricole à Cahors, soit par l'intermédiaire du Maire de leur commune respective. Ils recevront un questionnaire auquel ils seront priés de répondre. Une commission spéciale visitera ensuite les plantations les plus intéressantes, et la plus grande publicité sera donnée aux résultats reconnus de nature à abréger les tâtonnements qu'impose la reconstitution des vignobles par les cépages américains.

Le vice-président du Comité central, A. ANDURAND-ROLLAND.

Une nouvelle maladie de la vigne. — On signale, il y a deux jours, dans les environs de Nérac (Lot-et-Garonne), une nouvelle maladie de la vigne très répandue actuellement en Amérique. Cette maladie, qui attaque les grappes du raisin et les noircit en peu de temps, est causée par un champignon peu étudié. Aucun moyen efficace de combattre ce nouvel ennemi de la vigne n'est malheureusement connu jusqu'à ce jour.

M. Prillieux, sur l'ordre du ministre de l'agriculture, partira pour Nérac, afin de s'assurer de l'étendue du fléau et pour étudier les moyens de l'enrayer.

— On nous écrit de Caussade :

Remède contre le phylloxéra

ET LE MILDIOU.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens vous donner la primeur d'une découverte que j'ai faite en faisant une expérience désespérée.

Je venais d'arracher une vigne phylloxérée, séparée seulement par une allée de 0 m. 60 c. d'une jeune plantation de trois ans, où le phylloxéra avait commencé son œuvre.

Je la voyais déjà d'avance condamnée ; alors, morte pour morte, essayons d'un remède violent, et je pris de la chaux vive, que je répandis au pied des ceps, sur 0 m. 20 c. tout autour, au moyen de la boîte à soufre. C'était vers le mois d'avril dernier ; aujourd'hui, j'étais en admiration devant la vigueur et la belle verdure des ceps traités, tandis que ceux qui n'avaient pas été traités étaient déjà attaqués du mildiou et paraissaient plus souffreteux.

Avis donc aux vigneron du département et de l'arrondissement de Nérac, où, paraît-il, le nouvel insecte a fait son apparition.

Pour moi, je vais poursuivre l'expérience. Agréez, etc...

C. S.-A.

La Compagnie d'Orléans tient à la disposition du public des billets d'excursions ou circulaires à prix réduit pour les voyages ci-après :

1° Excursions en Auvergne et dans le Limousin (1^{er} et 2^e itinéraires.)

2° Excursions en Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de St Nazaire au Croisic et à Guérande (1^{er} et 2^e itinéraires.)

3° Excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées.

4° Billets d'Aller et Retour valables pendant 33 jours, pour les stations balnéaires de l'Océan, desservies par les lignes de la Compagnie d'Orléans.

5° Excursions sur les bords de la Loire, dans le Vendée, la Charente-Inférieure, le Poitou, etc., (parcours commun Orléans à Etat).

6° Voyages circulaires à itinéraires au gré des Voyageurs : — Pendant la période des vacances, la Compagnie d'Orléans délivre pour les Parcours, empruntant, soit son réseau exclusivement, soit son réseau et celui du Midi des billets dits : de Vacances, établis au gré des voyageurs et comportant une réduction variable de 20 à 55 0/0 suivant la longueur du trajet ; toutefois il n'est pas délivré des billets pour un parcours inférieur à 300 kilomètres sur le réseau d'Orléans seul et à 800 kilomètres pour les voyages empruntant les deux réseaux d'Orléans et du Midi. Pour ces derniers il n'est pas délivré de billets de 3^e classe.

7° Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées (Billets d'Aller et Retour réduits de 25 0/0).

8° Billets d'Aller et Retour pour Lourdes réduits de 25 à 40 0/0 suivant la distance.

9° Billets d'Aller et Retour pour Rocamadour. Les demandes peuvent être adressées à la Gare de Cahors ou aux autres Stations.

Bains de mer de l'Océan. — Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets (aller et retour) de toutes classes, par toutes les gares du réseau, pour les stations balnéaires ci-après : Saint-André-des-Eaux ; Pornichet ; Esconblac-la-Baule ; le Poulignen ; Batz ; le Croisic, Guérande ; Vannes (port-Navalo, St-Gildas-de-Roiz) ; Plouharnel-Carnac ; St-Pierre-Quiberon ; Quiberon ; Lorient (port-Louis-Larmor) ; Concarneau ; Quimper (Benaudet-Frozesant) ; Douarnenez ; Châteaulin (Pentrey-Crozon-Morgat).

1° Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % sur les prix des Tarifs généraux.

2° Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare quatre jours avant celui du départ.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 23 au 30 juillet 1887.

Naissances.

Servat, Marie, rue du Portail Alban.

Valmary, Elie, rue Lastié.

Mariages.

Fillol, Lucien, et Marcilhac, Marie.

Décès.

Monteil, Jean, 70 ans, rue Mordaigne.

Rougiés, Céline, 6 jours, Cours de la Chartreuse.

Gibert, Jeanne, 60 ans, rue St-James.

Destreil, Jean, 82 ans, Hospice.

Rozières, Françoise, 75 ans, rue du four St-Laurent.

Vallet, Georges, 8 mois rue St-James.

Crayssac, Philomène, 12 ans, Hospice.

BOURSE. — Cours au 29 juillet.

3 0/0	81 20
3 0/0 amortissable (ancien)	84 00
3 0/0 id. 1884	84 00
4 1/2 0/0 ancien	108 25
4 1/2 0/0 1883	109 40

Dernier cours du 29 juillet.

Actions Orléans	1,308 75
Actions Lyon	1,227 50
Obligations Orléans 3 0/0	394 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	286 00
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	348 00

DISTRIBUTION DES PRIX

DES PETITS-CARMES

Mercredi matin, une réunion d'élite se forma sous les beaux platanes de la cour d'honneur des Petits-Carmes. C'était la distribution des prix. Les parents des élèves et les nombreux amis de cet établissement avaient tenu à rehausser par leur présence l'éclat de cette fête.

M. de Blaviel, grand-vicaire, a présidé. Dans une allocution toute paternelle, cet homme de Dieu s'est adressé aux élèves pour leur faire un peu de bien, comme il a dit lui-même. Au milieu des larmes du moment, il recommanda de ne pas transiger avec le devoir, de ne pas sacrifier à un vil intérêt. La religion doit être la base de toutes choses, surtout de l'éducation.

Après le président, prend la parole le jeune et brillant professeur de rhétorique, M. l'abbé A. Jardel. Dans un discours magnifique et vivement applaudi, il fait ressortir l'union intime qui existe entre le sentiment religieux et la vraie poésie. Dans cette belle page de littérature, il a pu donner libre cours à son érudition gracieuse, à son talent solide et habile, à l'harmonie délicate de sa diction. Le sentiment religieux et la poésie élèvent l'homme au-dessus de la terre et le font s'élever vers le ciel. Les prenant à l'origine du monde, il nous les a fait voir parcourant les siècles la main dans la main.

Interrompant sa course rapide, l'orateur nous a souvent, au moyen d'un tableau au frais coloris, fait reposer, nous donnant à contempler tout ce qu'avaient de sublime les chœurs de la Grèce, les poètes de Rome, les troubadours du moyen-âge, les auteurs du grand siècle lorsqu'ils accordaient leur lyre au pied des autels. Nous voudrions pouvoir offrir des félicitations à la hauteur de l'œuvre ; mais nous nous sentons au-dessous de notre tâche. Du reste le discours de M. l'abbé Jardel est donné plus loin *in extenso*.

Après un morceau de musique enlevé avec entrain par la faufare de l'établissement, a commencé la distribution des prix.

Comme toujours et comme partout, c'était un moment impatientement attendu, et par les élèves, et par les parents. Quelques jeunes gens ont été couronnés un grand nombre de fois. Nous croyons devoir signaler ici leur succès. Ce sera une récompense nouvelle accordée aux labeurs qui leur ont valu des prix.

Voici la liste des élèves qui se sont fait le plus remarquer :

Philosophie. — M. Ausset, Victor.

Rhétorique. — MM. Belvèze, Lalo, Berger.

Seconde. — M. Pujol, Lavergne, Couaillac, Alazard.

Troisième. — MM. Hérédié, de Folmont, Séguay.

Quatrième. — MM. Sirven, Lafeuille, Pidoux, Charles ; Girma, Galtié, Berthe.

Cinquième. — MM. Carriol, Sabatié, Dajeau, de Gavardie, Sausset.

Sixième. — MM. Genès, Pradalès, Souyris, Hereil, Monmayou, Ricard.

Septième. — MM. Bons, de Moncan, Sor, Autefage, Camille ; Alaux, Louis ; Baudel, Alibert, Léon.

Huitième (1^{re} division). — MM. Autefage, Henri ; Remanjon, Valet, Fourès, de Moncan.

2^e division. — MM. Astruc, Marcel ; Mayzen, Pidoux, Georges ; Rescoussié, Boisset.

Enseignement primaire (1^{re} classe) — MM. Sébal, Valet, Vaysse, Soulayrès, Cros, Vaysset, Lotzy.

Deuxième classe. — MM. Bessières, Miquel, Alaux, Paul.

Classe élémentaire. — MM. Mantion, Vinel, Souilhac, Jubin, Pébeyre, Bourrières, Lacoste, Théron, Calmon, Rateau.

DISCOURS DE M. JARDEL

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE

LE SENTIMENT RELIGIEUX ET LA POÉSIE

MESSIEURS,

« Tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent ». C'est l'ingénieuse boutade qui ouvre le livre des « Caractères ». Involontairement, elle nous revint à la mémoire, le jour où un choix flatteur nous désigna pour écrire ce que l'on est convenu d'appeler « le discours d'usage ». L'usage, Chers Elèves, ce maître, cet arbitre souverain en matière de langue,

« Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi »,

il est aussi le régulateur suprême de la vie. Vous n'hésitez pas à subir ses lois; j'aurais mauvaise grâce à m'en affranchir. N'ai-je pas ainsi le droit de vous entretenir une dernière fois, à l'heure prochaine de la séparation ? de me rapprocher de vous dans cet échange de pensées et de sentiments qui est le charme de notre vie de professeur ? L'usage ! N'est-ce pas lui qui m'amène, encouragé par la présence du digne représentant de Monseigneur, en face de cet auditoire, toujours prompt à prêter à nos fêtes scolaires le concours estimé de sa sympathie ? En face de vos parents qui n'entendent point dire aujourd'hui du mal de vous ? L'usage ne convient guère, leur impatience jalouse vous attend, les couronnes sont déjà tressées.

Toutes ces satisfactions me laissent néanmoins, ainsi qu'au moraliste, quelque embarras. Il n'est pas un seul coin du domaine pédagogique, qui n'ait été exploré, fouillé jusque dans ses entrailles. Jardin étroit peut-être, il s'est couvert d'une luxuriante végétation, et les produits les plus variés de la langue y ont trouvé juste assez d'espace pour germer et mûrir. La Bruyère n'avait que de rares devanciers et la nature libérale le fit plus que riche de talent et de pénétration. Les « caractères » appartiennent sans doute au XVII^e siècle, mais l'art de l'écrivain sut leur donner une expression idéale. Nous aspirons moins haut; impuissants à rajeunir une matière mille fois traitée, nous ne voulons que mettre une conclusion aux études littéraires de cette année. Que nous servirait, en effet « de glaner à la suite des anciens et des plus habiles parmi les modernes ? » Maîtres de leur pensée, pour la traduire, ils rencontrèrent toujours, sans effort, l'expression la plus simple et la plus naturelle. Après eux, il n'y a pas à refaire. Admirons franchement leurs œuvres. Nous leur trouverons peut-être un lien de parenté, comme une marque de famille. Esprits élevés, cœurs nobles, tous les plus grands se réunissent dans la communauté du même sentiment; le sentiment religieux. Qu'on nous permette de saluer, dès le début cette harmonieuse alliance de la poésie et de la religion.

L'imagination naïve des peuples naissants a placé au berceau de tous les hommes quelque esprit tutélaire, chargé d'assurer les destinées de l'enfant et de féconder la maturité de la vie. Cet esprit, les Grecs l'appellèrent d'un nom effrayant pour nous, « démon » : c'est-à-dire, dans leur langue, divinité clairvoyante, prompte à deviner tous les dangers, assidue à les écarter. Ainsi, la légende donna l'immortalité au « démon de Socrate ». Les Latins nous offrent la riche variété de leurs « génies », privés, domestiques ou nationaux. Enfin la foi candide de nos aïeux, s'aidant des gracieuses fictions de la poésie, rêva l'ondoyante physionomie de la « fée ». Vous connaissez par les aimables et simples récits de Fénelon, cette créature étrange, dont la main entrouvre finement dans un sourire les lèvres de l'enfant, et, met comme un nimbe d'or autour du lit où il repose. Comment ne pas retrouver, Chers Elèves, sous le voile d'une fraîche allégorie, l'image et les traits de la poésie ? Elle berce le sommeil du nouveau-né dans de tendres modulations, elle lui chante les promesses de la vie, et glisse au milieu de ses larmes un gai rayon de soleil. Bientôt bruyante, entraînée sur les ailes du rythme, ne redit-elle pas, dans un écho vivant, les généreuses passions du jeune homme ? ne les pare-t-elle pas de toutes les couleurs de l'idéal ? L'homme mûr puis l'espérance aux sources de la poésie : le vieillard assombri par l'âge la cherche comme l'étoile dans un ciel d'automne.

La vie de l'homme par plus d'un trait, fait songer à la vie des peuples. Des deux côtés, on retrouve la différence des passions et des besoins correspondant aux progrès de l'âge et à la maturité de la raison. La poésie se mêle à l'une comme à l'autre. Radieuse enchanteresse, elle prend toutes les voix ; du cœur elle possède le sourire, du courage la fiévreuse exaltation, de la douleur l'accent ému et mélancolique. L'orgueil naissant des peuples se développe à travers les longs et merveilleux récits de l'Iliade, les patriotiques couplets de la « chanson de Roland ». La légende n'est-elle pas un pays illimité, un ciel sans horizon, où les jeunes imaginations se meuvent à l'aise ? Bientôt sonne l'heure de la conquête. De fiers péans animent au combat le courage du lutteur, et, au lendemain de la victoire, un Pindare ou un Eschyle, entonnera l'hymne du triomphe, mêlant à ses éclats orgueilleux, l'écho prolongé des douleurs du vaincu. Le peuple a pris racine sur un territoire ; l'ère des grandes agitations a cessé ; la cité s'ouvre aux arts. La poésie plane au plus haut sommet de la civilisation. Agréable maîtresse, elle se fait de l'harmonie un instrument sûr pour arriver au cœur. Sereine comme la morale, tantôt elle trace l'idéal, réalisé sur la scène, de l'homme héroïque aux prises avec la passion ; tantôt vive et mordante, elle jette son éclat de rire sur les vices et les travers de la société.

Mais un fait vous a frappés, Chers Elèves, tandis que vous suiviez dans leurs développements rapides et variés les progrès de la langue poétique. Ne vous êtes-vous pas souvent demandé comment il arrive que la poésie est inséparable de la religion ? Comme un lierre elle s'attache au tronc de celle-ci, suce sa sève, et lui prend cette fraîcheur qui est son charme. Elle monte le long de ses rameaux, et vous avez considéré avec un doux sentiment de complaisance ces fleurs blanches qui égaient de leurs ombelles le ton sévère du feuillage. C'est que la poésie aime à revenir aux sources d'où elle est partie. Les anciens l'appellèrent « la langue des dieux » ; ses rares favoris passèrent pour conserver dans leur âme quelque étincelle échappée au foyer céleste, mens divinior. C'est l'avis

du plus aimable parmi eux peut-être, mais pourtant du plus sceptique.

La poésie, n'est-elle pas d'ailleurs l'écho naturel, le jaillissement spontané du cœur humain :

« Ah ! frappe-toi le cœur, c'est là qu'est le génie,
« C'est là qu'est la pitié, la souffrance et l'amour,
« C'est là qu'est le rocher du désert de la vie
« D'où les flots d'harmonie,
« Quand Moïse viendra, jailliront quelque jour ».

Mais si l'on a pu dire que l'âme s'élève naturellement vers Dieu, à combien plus juste titre doit-on l'affirmer du cœur. « Lorsque Dieu, écrit Bossuet, fit le cœur de l'homme, il y mit premièrement la bonté ».

La bonté, Chers Elèves, est naturellement expansive. Je me la figure volontiers comme une plante remontante et dont les vertes tiges, sans souci de leur faiblesse, aspirent toujours vers le soleil qui leur donne la vie. La bonté nous dirige vers Dieu ; elle redresse en haut toutes nos facultés. Elle explique ce besoin de l'esprit, cette tendance du cœur qui nous transporte dans les sublimes régions de l'idéal, ce temple où ne pénètrent ni le tumulte, ni les agitations de la vie.

L'idéal, Chers Elèves, mot splendide, dont on méconnaît trop aujourd'hui le sens profond et imagé ! L'idéal ! c'est ce type de beauté souveraine que l'on entrevoit dans les horizons confondus de l'imagination. Les traits en sont pris à la nature, mais la fée dont je parlais au début a donné à leurs formes l'achèvement de la perfection, les a combinés dans des proportions plus harmonieuses. Quel jeune-homme ne l'a point vu flotter dans l'enchantement de ses rêves ? et n'en chercha pas la sincère expression dans la réalité de la vie ? Peine perdue ! L'idéal n'a de vérité que dans l'invisible et l'immatériel. Il n'est pas de ce monde où tout est mêlé, la petitesse et la grandeur, le solennel et le grotesque, où rien ne vaut que par le contraste, où toute beauté a ses laideurs. Les principes éternels de l'esthétique, d'ailleurs, sont basés sur la vérité et le « beau n'en est que la splendeur ». Dieu seul, éternellement vrai, est donc seul éternellement beau. Le monde physique n'est-il pas le miroir fidèle où se réfléchit l'infinité de ses attributs ? Le monde intellectuel ! qu'est-ce autre chose que le désir inassouvi de posséder les claires lumières de l'évidence ? Le monde moral enfin ? où a-t-il son fondement, sinon en Dieu, source de toute autorité et règle de toute sagesse ? Le poète est « chose ailée » dit la Fontaine, il le faut pour que ses ailes le portent aux lumineux sommets d'où la bonté infinie sourit à l'homme.

De nos jours, je le sais, certaine école tenta de rabaisser le niveau de l'art, en le réduisant aux limites de la vérité naturelle et contingente. Toutes sortes d'inspirations envahirent ses œuvres. Des effets bizarres d'harmonie et de langue remplirent les vers ; on excella à éclaircir des couleurs les plus vives l'agencement arbitraire des mots. On dirait presque qu'un de ces jeux de patience, où l'art et l'habileté consistent à rapprocher les éléments les plus disparates dans un ensemble et une harmonie factices. Mais, où était donc là la poésie ? où était le don de création ? où était cette sublime correspondance que l'on cherche toujours entre les besoins du cœur et les œuvres de l'art ? L'impression éprouvée n'allait pas au delà de celle que nous donne la surprise d'un objet nouveau, où l'étonnant aspect d'un phénomène imprévu. La religion et la poésie avaient fait divorce. Cymbale retentissante, celle-ci n'était plus la voix du cœur et l'harmonie de ses rêves.

On vous a raconté, Chers Elèves, l'étrange histoire de cette jeune fille un jour perdue dans les bois, qu'on retrouve seulement après de longues années. Elle s'est fait des habitudes de sauvagerie et de férocité dont la résistance ne cède qu'à l'action aimable de la grâce. Tel fut aussi à l'origine le rôle civilisateur de la poésie ; plus que jamais, elle est alors étroitement unie à la religion. Le poète et le prêtre ne font qu'une personne ; leur harmonie inspirée d'en haut, exerce sur les cœurs des peuples sauvages une salutaire influence. Aux doux sons de la lyre d'Amphion, le sentiment social se développe, s'épanouit en ce rapide et merveilleux groupement qui creuse et remplit l'enceinte des villes. Ainsi voyons-nous la belle et féconde théorie de l'idéal inspirer toutes les grandes œuvres des écrivains classiques. La poésie du prêtre anime de ses religieux accents ces fraternelles Amphycionies qui réunissent autour du même autel les tribus dispersées de la famille attique. Les Orphées, ou les Eumolpides, prolongent dans de longues litanies les attributs de leurs divinités multiples. Qui dit *ode*, dit le « chantre divin », le merveilleux et discret dépositaire de la science sacrée.

Même lorsque la poésie quitte les splendeurs de l'Olympe, et les sommets où elle s'entretenait, même alors la religion l'échauffe et la vivifie. Il ne m'appartient pas d'intervenir ici dans le procès intenté par Cicéron à Homère. Je ne veux pas savoir si le chantre d'Achille fut coupable d'abaïsser la majesté des dieux à la taille de l'homme ; s'il leur prêta nos passions et les faiblesses de notre nature. Il me suffit qu'il fût, aux yeux de ses contemporains le théologien de la Grèce et le plus sincère interprète de ses naïves croyances. Qui mieux que lui chanta la perpétuelle intervention des dieux dans les événements humains ? y employa une langue plus riche et plus pittoresque ? Le sublime de sa poésie est-il jamais monté plus haut que lorsque il représente la souveraineté de ce Jupiter dont un seul froucement de sourcil ébranle tout l'Olympe ? Y a-t-il dans les longs et si abondants développements de ses poèmes, plus gracieux et plus touchant épisode que celui des « Prières » suivant d'une allure boiteuse l'injure à la marche rapide ? N'est-ce pas là le véritable concept de la religion : l'homme s'élevant jusqu'à Dieu par la soumission de son cœur, Dieu prêtant l'oreille aux appels de l'homme et accueillant ses plaintes avec bienveillance ? Vous conservez encore, dans le souvenir, l'écho des chants iératiques d'Eschyle. Cette vague terre, cet indicible frémissement dont les anciens ne pouvaient se défendre à l'entrée du temple ou à l'approche d'un bois sacré, ne l'avez-vous pas senti vous pénétrer au contact des titaniques créations du poète ? Sophocle et la noble idée qu'il se fait de la justice souveraine des Dieux ne vous ont-ils pas donné l'impression sereine que le cœur ressent au milieu des cérémonies religieuses ? C'est le temple grec, sobre d'ornements, mais imposant par l'harmonie de ses lignes et l'ordonnance de ses colonnes.

Il serait trop long de nommer tous ceux, parmi les poètes grecs qui surent ainsi maintenir l'alliance de la

poésie et du sentiment religieux et trouvèrent dans cet accord le secret de leur grandeur.

Chez les Latins, où la religion fut moins un élan spontané du cœur, qu'un besoin politique, la même alliance persiste néanmoins. Les premiers chants de la poésie sont consacrés aux dieux multiples de leur rite, que les prêtres appellent sur les récoltes les rosées du ciel, ou qu'ils dansent leurs sauts désordonnés autour des boucliers sacrés. Lorsque la littérature, à la suite de la réduction de la Grèce, devient pur jeu d'imitation, et s'exerce dans des œuvres d'emprunt à reproduire un modèle étranger, elle peut bien oublier ses habitudes primitives, mais elles reparassent le jour où se fait le mariage de l'inspiration antique et du caractère romain. Il est peut-être surprenant d'entendre nommer Lucrèce au nombre de ceux qui exprimèrent le sentiment religieux. Avec une foi et un enthousiasme dont rien n'égale l'intensité, avec une rare vigueur de logique, dans une langue étonnante de force et de coloris, il chanta la doctrine d'Epicure. Nul n'excella comme lui à frapper de ces vers concis où se résume tout un paradoxe, armés à multiple tranchant que l'impiété moderne se plait à manier. Mais ne sent-on pas, dans l'œuvre tout entière le regret des choses que le poète détruit ? Se donnerait-il tant de peine pour ruiner une chimère, un fantôme sans autre réalité que celle de l'imagination ? Ah ! j'aime mieux voir sous l'éclat de ses invectives la protestation révoltée de la raison, à qui l'on arrache violemment ses croyances, qu'on blesse dans ses fibres vitales. Le vers de Lucrèce est comme le dernier cri du mourant : au milieu des trances de l'agonie, il tente par tous les moyens de se rattacher à l'existence.

Est-il besoin de rappeler Virgile et le charme expansif de sa piété ? De son éducation première il a gardé la foi candide : son âme s'était ouverte aux émotions religieuses, parmi le peuple de laboureurs, sous le ciel si pur de Naples et de Mantoue, au sein de leur riche et luxuriante campagne. Le héros de son poème, « le pieux Enée » fut avant tout l'homme des dieux. L'oreille ouverte à leurs oracles, il ne quitta jamais la voie qu'ils lui marquèrent. Mézence, cette esquisse, la plus vivante peut-être que jeta le pinceau du poète, n'est-il pas le témoin de cette vitalité de la foi religieuse ? Quand on lui rapporte les restes mutilés de son fils, cet homme impie, (il s'en vante) tourne ses yeux vers le ciel et appelle les dieux au secours de sa douleur.

Parmi les poètes qui ornèrent la cour d'Auguste il en est un, esprit aimable, épicurien, sceptique en religion comme en politique, le plus sincère interprète du caractère romain, au temps où il vécut. Je veux parler d'Horace, ce magicien prodigieux qui sut plier la langue latine à toutes les exigences du rythme, à toute la variété des mètres pratiqués par les lyriques grecs ; ce rival d'Anacréon fut un jour presque aussi grand que Pindare. La religion l'y avait aidé aussi bien que le patriotisme. Je nomme pour mémoire seulement le *carmen seculare*, cette ode au vol audacieux où le souvenir de la patrie et ses fastes illustres se mêlent à la reconnaissance pour les dieux.

J'arrive, Chers Elèves, à des temps plus rapprochés de nous, à des œuvres qui nous appartiennent plus proprement : le sentiment religieux s'y marque d'une empreinte plus profonde. A la fausse religion de l'antiquité s'est substitué le vrai culte des chrétiens. Recueillez-en le premier écho dans l'une de nos œuvres les plus populaires : « la Chanson de Roland ». On sent partout passer dans l'âme des héros ce souffle violent qui devait entraîner nos aïeux en Orient. Comme signe de ralliement, ils avaient choisi la croix ; et ils fuyaient tous les attraits de la vie, à ce seul mot : « Dieu le veut ». Ici c'est l'archevêque Turpin donnant un dernier pardon à ses pairs ; là Roland faisant ses dévotes prières à tous les saints dont la garde de son épée conserve la relique ; plus loin Charlemagne prêt à tenter de nouvelles entreprises pour consolider la papauté ; partout la même foi naïve, partout le même regard tourné vers le ciel. Mais traversons ces âges primitifs ; parmi tous nos siècles littéraires, il en est un qui nous appelle à plus juste titre. Le XVII^e siècle est là debout dans son imposante et majestueuse grandeur. Nulle gloire ne lui manque : les succès militaires s'inscrivent et se marquent par autant de dates mémorables dans l'histoire des lettres. Siècle de raison, et, par suite, de juste mesure et de goût, il nous offre le spectacle si rare d'un esprit qui se possède entièrement dans la plénitude de ses facultés et d'une langue assez mûre, assez formée pour se prêter à tous les besoins de l'intelligence, de l'imagination et du cœur. Jamais on ne vit si parfait équilibre, si harmonieux accord du fond et de la forme. Or, parmi toutes les influences qui s'exercèrent alors sur la littérature, nulle ne fut plus active que l'inspiration religieuse. C'est Corneille qui, après s'être élevé jusqu'à l'héroïsme d'Auguste, atteint enfin, avec Polyeucte, les sublimes sommets où plane l'enthousiasme du martyr : l'idéal divin trouve dans sa langue une expression définitive. « Où le conduisez-vous ? interroge Pauline, songeant à Polyeucte. — A la mort, répond Félix. — A la gloire, reprend le martyr ». Se peut-il que le rêve de l'homme dépasse cette sphère du surnaturel ? La poésie est-elle jamais plus belle que lorsqu'elle emprunte l'éclat même du ciel ?

Après Corneille voici Racine : La passion n'a pas de secrets pour lui. Qu'il étudie l'amour dans ses différentes formes et en exprime toutes les nuances avec la même souplesse et la même harmonie : qu'il représente la tendresse douce et expansive d'Andromaque, violente et déjà criminelle de Clytemnestre ; qu'il grave sous les traits d'Agrippine et d'Althalie l'ambition féminine la plus scélérate et la plus éhontée ; partout il reste également vrai : un peintre admirable du cœur humain, le plus profond et le plus varié. Il devait néanmoins monter plus haut. Le sentiment religieux lui inspira la fraîche idylle qui a pour titre, *Esther*, et bientôt après la tragédie sacrée d'*Althalie*, « ce dernier effort de l'esprit humain ». Je cite le témoignage de Voltaire. Il me suffit. Mais si poésie signifie création ; si le poète est ce génie privilégié qui découvre de nouveaux rapports et sait les exprimer dans une langue personnelle et pittoresque, qui fut poète à plus de titres que Bossuet ? Montesquieu a dit : « Platon, Montaigne, Mallebranche, les trois grands poètes ». Complétons cette trinité. Les œuvres de Bossuet, dans leur majestueux ensemble, ne présentent-elles pas comme l'épopée même du ciel ? Où trouver ailleurs un plus digne pendant de la divine comédie de Dante ! Les splendeurs de cette poésie, tantôt se développent parcourant les sommets du

dogme catholique, tantôt entraînant à leur suite, dans un funèbre cortège, les ministres et les rois, les généraux et les magistrats, les peuples eux-mêmes, soumis comme l'homme à la loi de la mort. Dieu seul, vrai idéal de toutes choses, se maintient debout, au-dessus de tous les empires détruits. Tel est entrevu à travers les beautés du discours sur l'histoire universelle et les magnificences des oraisons funèbres, l'horizon extrême où s'étend la poésie. Elle se plonge dans l'infini du Paradis chrétien; espérons qu'elle ne voudra plus quitter ces hautes cimes et ces climats féconds.

J'euise aimé, Chers Elèves, à rappeler, au cours de cette étude, les œuvres si variées de la littérature sacrée. Mais leur grandeur même les isole dans une sphère où n'atteint pas le vol de la pensée humaine.

Ici surtout, dans l'intimité de la plus étroite alliance, se fait l'union du sentiment religieux et de la poésie. D'aucune autre langue on ne peut dire, avec la même vérité, qu'elle « entretient dans ses vers commerce avec Dieu lui-même » : Dieu révélé au regard des patriarches et des prophètes, entrevu par eux dans tout le rayonnement de sa puissance et de sa bonté. La prophétesse Débora, Moïse, le cœur ému d'enthousiasme, lui répètent l'écho de la reconnaissance d'un peuple miraculeusement sauvé. Le souffle de Dieu anime les Psaumes de David, et leur donne une allure lyrique où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'intensité du sentiment, de la hardiesse de l'expression ou de l'abondance des images. Tous les genres et tous les tons s'unissent pour faire de la Bible un monument unique : l'ampleur de l'épopée, la vivacité

du drame, les longues plaintes de l'épique. La hauteur de l'inspiration communique à chaque ligne un accent étrangement solennel : la cymbale rend des sons célestes.

Elles durent être belles ces fêtes religieuses du peuple juif, avec les magnificences du temple pour décor, les habits resplendissants des Pontifes, la sincérité de cette poésie qui, d'un seul élan, s'ouvrait les horizons de l'infini divin ! Dieu est là, au-dessus de la foule, invisible, immuable, mais partout senti. Dieu manifesté par la voix du chanteur inspiré qui est le grand-prêtre; aimé par le peuple comme le dernier terme de ses aspirations, embrassé enfin par le poète comme la seule réalité de ses rêves !

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-sept juillet courant, enregistré, il résulte que la dame Marie Delcros, épouse du sieur Guillaume Salgues, propriétaire et forgeron, avec lequel est domiciliée à Crayssac, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du deux juin dernier et ayant M^e Jules Billières pour avoué.

A été séparée quant au bien seulement, d'avec ledit Guillaume Salgues, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-spt.

L'avoué poursuivant,
Signé : Jules BILLIÈRES.

Etude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

Adjudication fixée au trente août prochain, jour de mardi, à midi et heures suivantes, pardevant et à l'audience des vacations de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-sept, visé et enregistré conformément à la loi.

Il a été procédé :

A la revente de Monsieur Ulysse Bensch jeune, négociant, domicilié à Agen, place de la Halle, numéros neuf et onze, qui persiste en la constitution de M^e Jules Billières, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors où il demeure, rue Sainte-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

Sur la tête et au préjudice de Monsieur Jean-Pierre Chartrand et de dame Elisabeth Labelle, mariés, propriétaires et tailleurs d'habits habitants et domiciliés ensemble à Prayssac, le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse et tous deux conjointement et solidairement.

A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés :

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé aux

mariés Chartrand, parties saisies, par exploit du ministère dudit M^e Brousse, en date du vingt-sept du même mois de mai, aussi visé et enregistré, conformément à la loi.

Il a été transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le trente-un du même mois, volume 116, numéros 15 et 16, par M. le conservateur qui a perçu les droits.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé, par M^e Billières, avoué, enregistré et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public. Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, du vingt-trois juillet courant et ce jour-là, le Tribunal, donnant acte de cette publication fixa la vente au trente août prochain.

En conséquence, les biens saisis, ci-dessous désignés seront, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, vendus en deux lots composés comme suit sur les mises à prix ci-dessous.

Désignation des immeubles saisis et à vendre, telle qu'elle est faite dans le procès-verbal de saisie et dans le cahier des charges, en suivant l'ordre de la formation des lots.

Premier lot

Le premier lot se compose de :

Article premier

Une parcelle de terre labourable, située au lieu dit Le Cimetière, cette parcelle en ce moment ensemençée en blé, pommes de terre et bas grains, bordée d'une rangée de vigne, a la forme d'un carré longitudinal, est d'une contenance cadastrale de dix-sept ares quarante-cinq centiares, dont seize ares quarante centiares dépendent du numéro 334 de la section D du plan, revenu net neuf francs quatre-vingt-quatre centimes, deuxième classe et un are cinq centiares dépendent du numéro 337 de la même section D du plan, revenu net soixante-trois centimes, deuxième classe, elle confronte dans son ensemble avec propriété des héritiers Berrié des Philips au Levant; du Midi, avec terre de la veuve Lafargue, née Labelle; du Couchant, avec le chemin public allant à Labrousse, et du Nord, avec les murs de clôture du cimetière de Prayssac.

Les deux numéros ci-dessus forment l'article deuxième de la saisie et du cahier des charges. Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci. 10 fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot se compose de :

Article premier

Une châtaigneraie, située au lieu dit La Rode, figurant au cadastre de ladite commune de Prayssac, sous le numéro 73 P, de la section A du plan, pour une contenance de vingt-trois ares quinze centiares et un revenu net de soixante-neuf centimes, troisième classe.

Article deux

Une autre châtaigneraie, située aux mêmes lieux dit La Rode, figurant au cadastre sous le numéro 80, de la même section A du plan, pour une contenance de douze ares quatre-vingt centiares, et un revenu net de un franc quatre-vingt-douze centimes, deuxième classe.

Article trois

Une parcelle de bois, situé au lieu dit Davès, figurant audit cadastre sous le numéro 187 P, de la même section A du plan, pour une contenance de trente-huit ares trente centiares, et un revenu net

de quatre francs soixante centimes, deuxième, troisième et quatrième classes.

Article quatre

Une parcelle de terre, située au lieu dit Bessières, figurant audit cadastre sous le numéro 385 P, de la même section A du plan, pour une contenance de trois ares quatre-vingt centiares et un revenu net de douze centimes, cinquième classe.

Article cinq

Une parcelle de châtaigneraie, située au même lieu dudit Bessières, figurant audit cadastre sous le numéro 386 P, de la même section A du plan, pour une contenance de six ares quinze centiares, troisième classe.

Article six

Une parcelle de pâture, située au même lieu dit Bessières figurant audit cadastre sous le numéro 387 P, de la même section A du plan, pour une contenance de trois ares trente-sept centiares, et un revenu net de trois centimes, deuxième classe.

Article sept

Une autre parcelle de châtaigneraie, située encore au même lieu dit Bessières, figurant audit cadastre sous le numéro 388 P, de la même section A du plan, pour une contenance de quatre ares quatre-vingt-sept centiares, et un revenu net de quinze centimes, troisième classe.

Article huit

Un bois taillis, situé au lieu dit Trémolières, figurant audit cadastre sous le numéro 27, de la section B du plan, pour une contenance de quatre-vingt-deux ares dix centiares et un revenu net de sept francs trente-neuf centimes, troisième classe.

Article neuf

Un bois pins, situé au lieu dit Trémolières, figurant audit cadastre sous le numéro 43, de la même section B du plan, pour une contenance de trois ares soixante-dix centiares et un revenu net de sept centimes, quatrième classe.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, sont situés aux lieux susdits, sur le territoire de la commune de Prayssac, canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils appartiennent, à divers titres, audit Jean-Pierre Chartrand et à dame Elisabeth Labelle, mariés, à divers titres, sont jouis et exploités par eux à l'aide de leur famille et sont imposés sur leur tête au rôle de la contribution foncière de la commune de Prayssac.

d'avoir satisfait au commandement sus-daté et payé

Faute par lesdits mariés Chartrand Labelle, les sommes par eux dues, lesdits immeubles ont été réellement saisis sur leur tête et à leur préjudice et ils seront, en exécution de cette saisie, après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi, vendus publiquement, d'autorité de justice, le **trente août prochain**, jour de mardi, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu pardevant et à l'audience des vacations de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les mises à prix ci-dessus et aux clauses, charges et conditions du cahier des charges ci-dessus ramené, dont chacun peut prendre connaissance sans déplacement.

Les frais faits pour parvenir à l'adjudication, les droits d'enregistrement et le montant de la remise proportionnelle alloués par la loi, devront être payés, par les adjudicataires en sus de leur prix, dans les quinze jours de l'adjudication, entre les mains de M^e Billières, avoué poursuivant.

Le prix d'adjudication sera payable, aux créanciers inscrits, suivant l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué surenchérisseur soussigné.

Cahors, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^e
reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : JARTY, receveur.

AUDOUARD Chirurien-Dentiste à Brives, a l'honneur d'informer sa clientèle du département du Lot, qu'il sera à Cahors (Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs) les **1^{er}, 2^e et 3^e Août prochain**.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ

M^{me} SABATIÉ

CAHORS, — 6, Allées Fénalon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.

Ouverture Le **MERCREDI 3 AOUT** prochain Ouverture